

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27/06/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 27 JUIN à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Champétières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry VERNET.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025

ETAIENT PRESENTS : M. Thierry VERNET – Mme CHARTOIRE Mireille – M. Florent GRAS – M. Gilles BOREL – Mme Michèle CHEVALIER – Mme Patricia ROCHE - M. Sébastien ROUX

ABSENTS : M. Clément MONTEILHET - M. Bruno RODIER– M. Philippe TARDIVAUD

POUVOIR : M. Philippe TARDIVAUD à Madame CHARTOIRE Mireille

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte

Procès-verbal de la réunion du 03/04/2025

En préalable au vote, M. Le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du P.V.

Une modification doit être apporté pour la numérotation de l'adressage de l'ancienne salle de fête, numéro 166 et non 150.

Monsieur Gilles BOREL a été désignée secrétaire de séance.

1) Achat domaine public : Choix du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a reçu des demandes d'achat de terrain appartenant au domaine public de la commune.

Il informe l'assemblée que ce type de bien est inaliénable et que, pour procéder à une vente, il faut dans un premier temps procéder à son déclassement qui permettra son intégration dans le domaine privé.

Il convient, pour ce faire, de nommer un commissaire enquêteur agréé puisque la vente de biens communaux est soumise à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Monsieur Dominique DAURIAT, comme commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique nécessaire au déclassement de terrains appartenant au domaine public de la commune et permettant ainsi leur intégration dans le domaine privé.
- décide que les frais d'honoraires du commissaire enquêteur seront calculés au prorata des mètres carrés pour chaque acheteur potentiel.
- Autorise le Maire à accomplir les formalités et signer tous documents afférents à ce projet.

VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1 (F. GRAS)

2) Eau : Choix régie ou syndicat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du vote par le gouvernement de la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 qui vise à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement.

Jusqu'au vote de celle-ci, le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes ou à un syndicat était obligatoire alors qu'aujourd'hui, il dépend du régime classique des transferts dits « facultatifs ».

Compte-tenu de ces derniers éléments le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de pas s'engager dans ce transfert de compétence et de continuer à gérer les services de l'eau et de l'assainissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision

VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1 (T. VERNET)

3) Révision des loyers des logements et des garages communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réviser le loyer des garages communaux, conformément à la délibération en date du 2 mai 2003.

Il rappelle que ces loyers sont révisés chaque année au 1er juillet en fonction de l'indice de référence des loyer (article 9 de la loi n°2008-111 du 08 février 2008).

Le Conseil Municipal, fixe le loyer de chaque garage, à compter du 1er juillet, comme suit :

$$36,16 \text{ €} \times \frac{144,64}{142,06} = 36,82 \text{ €}$$

VOTE

Pour : 7

Contre : 1 (S. ROUX)

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la révision des loyers des logements sociaux au 1er juillet, selon les termes des conventions.

Il rappelle que la référence pour la révision des loyers d'habitation est l'indice de référence des loyers (l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 08 février 2008).

Indice de référence du 4ème trim. 2023 : 142,06

Indice de référence du 4ème trim. 2024 : 144,64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la révision des loyers des logements sociaux, comme suit :

Pour les logements de l'ancienne école :

- Logement type II : $238,11 \text{ €} \times \frac{144,64}{142,06} = 242,43 \text{ €}$

- Logement type III : $271,77 \text{ €} \times \frac{144,64}{142,06} = 276,71 \text{ €}$

Pour les logements de l'ancien presbytère :

- Logement type III - rez-de-chaussée : $361,49 \text{ €} \times \frac{144,64}{142,06} = 368,06 \text{ €}$

- Logement type III - étage : $432,59 \text{ €} \times \frac{144,64}{142,06} = 440,45 \text{ €}$

Pour la maison située en centre-bourg : $345,33 \text{ €} \times \frac{144,64}{142,06} = 351,60 \text{ €}$

VOTE

Pour : 7

Contre : 1 (S. ROUX)

Abstention : 0

4) Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques d'Ambert, Année scolaire 2024-2025

Le Maire expose à l'assemblée le contenu de la délibération du Conseil Municipal d'Ambert, en date du 07 février 2025, relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires d'Ambert pour les élèves qu'elles accueillent et dont les parents ne résident pas sur la Commune d'Ambert.

En résumé, cette délibération précise que pour l'année scolaire 2024-2025, la commune de résidence devra acquitter 100% de la contribution normale, calculée en fonction de ses ressources, du nombre d'élèves scolarisés et du coût moyen par élève. Pour CHAMPETIERES, qui a 4 enfants inscrits à l'école primaire et 5 enfants à l'école maternelle d'AMBERT, la participation sera de :

$984,06 \text{ €} \times 9 \text{ élèves} = 8\,856,54 \text{ €}$

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

5) Liste membres des sections

Le Conseil Municipal établit la liste des membres des sections de la Commune pour l'année 2025

<p><u>CHABAGNAT : (7)</u> - FUEYO Ludi - THOMASSIN Thierry – Laura - VIGUIE Norbert- Cathy- Betty- Thomas</p> <p><u>CHATELET : (11)</u> - AHMED Christian - DAURIAT Fabien .1 - FRAISSE Arlette .2 - FRAISSE Véronique - GOUTTE Christophe - QUINOT Nicolas –Gwenaëlle - Laurine - ROUX Jean-Sébastien – ROUX Maïté - TRAUCHESSEC Marie-Dominique</p> <p><u>CHAVAGNAT : (08)</u> - BERARD Christian – Irène - BLANZAT Michel - BOUCQ Patrick - DERRODE Michèle - VERDIER Daniel – Nicole - VERDIER Gérard</p> <p><u>COLLANGETTES : (07)</u> - BATISSE Sylvain - BARRET Olivier – LALAUZE Clara - CHARTOIRE Mireille - DEBITON Patricia - MALVIEILLE Benoît - RODIER Bruno</p> <p><u>LA FRETISSE : (22)</u> - BOUCHE Jérôme – Elodie - CAMPEAUX France – ROMAN Pierre - DELEAZ Christian - FOURNIER Alexandre - MAVEL Jean-Louis – Jacqueline - HERITIER Fabian – Patricia - LALLIOT Florian – LHOTE Cyrielle - MIRMAND Thierry – Patricia - MAURIN Camille +1 - PORTE Denis – Gisèle - SOLEILLANT Yohan – FOURNET Valérie - RODDE Luc - VIALIS Lucien</p> <p><u>THIOLIERES – JARSAILLON – LE GRAND CHAMP : (10)</u> - SOUSSIA Emmanuel - FORCE Michel – Mylène - GRAS Emile – Liliane - GRAS Florent – MAURIN Marie-Laure - ROURRE Gilles - VEYRET Gérard – Monique</p> <p><u>VILLECOURTY : (08)</u> - BOITHIAS Daniel</p>	<p><u>LE MAS : (01)</u> - CHARLET Tiphaine</p> <p><u>LES BESSEYRES : (02)</u> - BOREL Gilles - BOUMIER Mikaëlle</p> <p><u>LE BOUY (05)</u> - GARCIA Sylvie - L'HERITIER Jean-Philippe - CHAMBON Philippe +1 - KROWICKI Isabelle</p> <p><u>NOTRE-DAME-DE-MONS : (11)</u> - CHARTOIRE Jean-Paul - Martine - GRAS Alexandre - LAMBERT Patrick - MALLET Jean-Michel - QUIQUANDON Bastien - LORI Prescillia - QUIQUANDON Serge – Isabelle - ROUSSES Jean-François – ROUSSES Marion</p> <p><u>PRADELLES : (08)</u> - BERTIN Jacques –Pascale –Jean Dominique - PERRIER Charlie - IMBERDIS Damien – GIRARD Camille - MARQUES Monique - MARQUES Bruno</p> <p><u>PREJURADE : (05)</u> - BOITHIAS Paul – Huguette - BOITHIAS Dominique - GRANET Thierry – Nadège</p> <p><u>SUSMONTARGUES : (14)</u> - ANTOINET Thierry - BONNET Daniel - CHEVALIER Liliane - CHEVALIER Michèle - CONVERT Laurent - FORCHERON Mathieu - MANGUINE Eric – Laurence - Noémie - ROMUEL Annie – FOURNET Estelle - WERCK Nicolas</p> <p>- TERRIERE Nadine – PINA Serge - FORET Francis – Madeleine - FOURNET Fernand - GEOFFROY Marie-Yvonne - GIDON Marlène - GIOUX Paul - GRANGEMARE Caty - GUERIN Allan - HUGONIN Jean-Luc – Dominique - JALLIOT Paul - JUGIE Laurent</p>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> - BOITHIAS Gérard – Christiane - BOITHIAS Pierre – Mireille - MONEYRON Bruno – MONEYRON Madame - BAROUIRON Maxime <p>LE VERDIER : (06)</p> <ul style="list-style-type: none"> - LEBON Maëva – VITRANO Floriant - NOUIRA Frédéric - CHELLES Danielle - SALLES Daniel - TETEFORT Martine <p>LE BOURG : (126)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALLEGRE Christine - BARRIER Quentin - BASSET Gérémy - BASSET Sunny - BATTIER Quentin - BAYLE Delphine - BERNIER Héloïse - BERTHONNAUD Pierre - BERTRANDON Gabrielle - BLANC Adrien – DE BAROS Adeline - BLANC Julien – FOURNET Betty - BONNENFANT Alexis - BOITHIAS Jean-Louis - BOITHIAS Michèle - BOLTE Guillaume - BORDET Wilfried - BOURGE Grégory - BRUGIERE Paulette - CHARDY Florian - CHAUVEAUX Marie-Pierre – DAUBANAY Paul - CHEVALLAY Yves - CHEVALIER Jean-Marie - CHOUTKOFF Claude – Lucette - CONVERS Jean-Michel – Kevin - CORNET Alexandra - DAPZOL Georgette - DELATTRE Jean-Charles – Marie - DELORME Céline - DUCELLIER Béatrice - DUCROS Jean – Juliette - DURIF Axelle - FAYET Virginie - FENAT Léa - FLORET Luka 	<ul style="list-style-type: none"> - JULLIEN Anne-Sophie - LACAN Johana - LANTHELME John - LEVILLAIN Jacques - LICON LUNA Rosa – LENA - MAHIEU Kévin - MALCURAT Gérard - MALVIEILLE Jean-Claude – Marie-Claire - MARTIN Grégory - MAULARD Lucienne - MAURY Christian - MEILLACQ Jean - Jacqueline - MENADIER Patrice - MERLIN Pierre - MIFTAH Abdeljalil - MIGNOT Corinne - MOLIERE Julien - MOLLIMARD Gérard - MONGREDIN Manon - MONTEILHET Clément – ANDRE Mélissa - MONTEILHET Patrick – Sylvie - MORTIER Beatrice - MUNIER Marcel – GAUTRON-MUNIER Chantal - PELLET Andy - PERET Adrien – Bénédicte - PICHURA Alexis - PIERRE Irène - PINEL Patrick – Annick - PLANAT Pascal – Céline – Thibault - PLANCHE Gisèle - POUJOL René – Annie - PRONONCE Alexis - QUENEE Pierre – Isabelle - QUENEE Joris – Hyo Jung - RAYMOND Agnès - ROCHE Jean – Colette - ROCHE Patricia - TAILLANDIER Pascal - TARDIVAUD Philippe – Giselle - THOMAS Alexandre – Magaly - THOMAS Daniel – Bernadette - TOURNEBIZE Antoine - VERNET Romain – Pascaline - VERNET Thierry - VIALATTE Brigitte
---	--

Le partage des coupes d'affouage se fera par foyer dont le chef de famille à son domicile réel et fixe sur la section.

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

6) Travaux eau Madame Papillon

Monsieur le maire explique à l'assemblée que Madame Papillon veut faire changer son compteur d'eau de place, que la commune a la capacité de faire les travaux mais que cela sera à ses frais.

7) Participation financière voyage scolaire Ecole primaire Marsac en Livradois

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier transmis par la directrice de l'école primaire publique de Marsac-En-Livradois qui sollicite, de la part de la Commune, une subvention afin de financer leur projet de classe de préhistoire, qui se déroulera du 13 au 17 octobre 2025.

Trois élèves domiciliés sur la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention de 150 euros pour le voyage scolaire de l'école Publique de Marsac-En-Livradois.

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

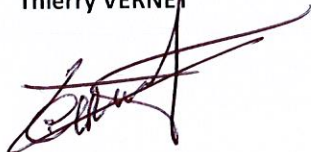
Monsieur le maire propose de passer aux questions diverses et demande si les membres du conseil ont des questions particulières.

- Suite à plusieurs plaintes verbales de randonneurs, pour des odeurs nauséabondes venant d'un chemin passant derrière 2 maisons habitation de Susmontargues, ainsi que la constatation faite par monsieur le maire de rejets bleuâtres venant d'un tuyau et se jetant dans le chemin, un courrier leurs sera envoyé pour régulariser la situation au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h00

Le Maire

Thierry VERNET



Secrétaire de séance

Gilles BOREL

